



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

F
M

22073688

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

14 JUIN 2022

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : **0809 717 693**

Nom

(en entier) : **AKW INTERNATIONAL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Terre à Briques 29/E, 7522 Marquain****Objet de l'acte : Nomination d'un nouveau commissaire**

Extrait de la résolution unanime des actionnaires datée du 8 juin 2022

1. Nomination d'un nouveau commissaire

Le mandat du commissaire actuel prenant fin, les actionnaires décident de nommer Bogaert & Bosmans Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé Waversebaan 303, à Heverlee (inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0870.626.369) et représentée par Monsieur Peter Bogaert, réviseur d'entreprise (IRE A01361), en qualité de commissaire et à compter de ce jour, pour un terme de trois ans.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

2. Nomination mandataires spéciaux - formalités

Les actionnaires décident ensuite de désigner comme mandataires spéciaux, avec pouvoir de substitution et chacun agissant individuellement Monsieur. Gert Cauwenbergh, Mme Charlotte Reabel, Mme Annick Garcet, Melle Guusje Huijbregts et Melle Chloë Everaert du cabinet d'avocats KPMG Law BV, ayant son siège social à Brussels National Airport 1 K, 1930 Zaventem, afin d'accomplir toutes les formalités concernant la nomination susmentionnée, y compris mais non limitée à, la rédaction, la signature et le dépôt des formulaires de publication au greffe du tribunal de l'entreprise compétent en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge et de la modification des données de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises

Pour extrait conforme,

Annick Garcet

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 22/06/2022 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).